



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 7 novembre 2018 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 19^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 7^{ème} de cette année 2018, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : avant d'ouvrir la séance, je dois vous informer que notre secrétaire M. Daniel Giroud a été hospitalisé il y a une dizaine de jours. En effet, il a eu un malaise et a dû être transporté en hélicoptère depuis Morges au CHUV. Sa vie était en danger. Heureusement, sa rapide prise en charge a permis d'éviter le pire. Sa vie n'est pour l'instant plus en danger. Il se trouve toujours hospitalisé et devra prochainement subir une opération. Il ne pourra dès lors pas assurer sa fonction avant le début de l'année 2019.

Le bureau, avec l'aide du greffe municipal, a fait différentes recherches pour trouver un remplaçant. Notre huissier M. Thomas Deboffe s'est spontanément proposé et je l'en remercie sincèrement. Pour ce qui est de la fonction d'huissier, un scrutateur, en l'occurrence M. Cyril Golaz, s'occupera de se déplacer dans la salle avec le micro. Mme Devaud, scrutatrice suppléante, assurera donc la fonction de scrutatrice ce soir.

1. Assermentation de M. Jean Oberhaensli

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal. Avant l'assermentation de son nouveau membre, l'effectif du Conseil est de 59 membres.

M. le Président procède à la prestation de serment du nouveau membre du Conseil communal ayant accepté son siège repourvu conformément à l'article 10 du RCC, soit :

- M. Jean Oberhaensli, suppléant à M. Aurélien Equey

M. le Président prie le nouveau membre du Conseil communal de venir se présenter devant l'assemblée et demande à cette dernière de se lever. M. le Président donne lecture du serment en demandant à M. Jean Oberhaensli de lever la main droite pendant la lecture. Après lecture du serment, M. le Président procède à l'assermentation du nouveau membre en lui demandant de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ». Tel est fait par M. Jean Oberhaensli.

M. le Président le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment, lui remet le règlement du Conseil communal, lui souhaite plein succès dans ses activités législatives au service de notre Commune, puis lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée. M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir

L'effectif du Conseil après assermentation est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 26 octobre 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 5 Mme Aufrère
MM. Hunziker, Kovgar, Richards, Wirth

Absents : 0

Présents : 55

Majorité absolue : 28

M. le Président déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 novembre 2018

M. le Président : Nous avons formellement 10 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 7 novembre 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

PV n° 06/18 du 26 septembre 2018.

M. le Président : Je vous informe que ce document n'a pas pu être terminé par notre secrétaire Daniel Giroud suite à son malaise. Afin d'avoir les documents dans les temps, c'est son épouse qui l'a terminé. C'est pour cette raison que depuis la page 9 il y a des erreurs que nous allons corriger peu après. Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. le Président : A la page 11, ce n'est pas moi qui réponds à Mme Parent mais Monsieur le Syndic.

M. Laurent Clerc : Je comprends les circonstances dans lesquelles a été rédigé ce PV. Néanmoins, les propos qui me sont attribués à la page 10, concernant mes deux interventions, ne sont pas conformes à ce que j'ai pu dire. Je souhaite que sur ces deux propos, on puisse reprendre l'enregistrement. Concernant la première intervention, je pose en réalité une question à Monsieur le Municipal Panzera quant aux actions qui allaient être faites pour la téléphonie sur le côté est de la Commune. C'est M. Panzera qui m'a répondu avec la deuxième partie de la phrase qui m'est relatée. Concernant ma deuxième intervention, je ne souhaitais nullement connaître les mesures prises par la Municipalité, mais la remercier que, après tant d'années d'efforts, les mesures qui avaient été prises commençaient à porter leurs fruits et

l'inviter à continuer dans ce sens. Je pense qu'il serait bien de pouvoir reprendre l'enregistrement.

M. Hirsch : A la page 9, point 9, par rapport à la motion que nous avons posée : j'estime que les deux paragraphes ne reflètent pas les discussions qui ont eu lieu. Tout d'abord, vous avez-vous-même constaté que cette motion n'était pas recevable, ce qui n'est pas écrit dans le PV en l'état actuel. Il faudra peut-être rectifier cela. Ensuite, lorsque j'ai répondu à votre introduction, M. le Président, j'ai, selon mes souvenirs dit les propos suivants : « Les motionnaires s'excusent auprès de toutes les personnes concernées pour le dépôt tardif et le délai très court pour la prise en compte de cette initiative. Pour expliquer cette urgence, le but de la motion était de donner au Conseil un outil de travail, à savoir le plan des investissements, doté des motivations et justificatifs économiques de chaque projet, qui devrait lui permettre de prendre des décisions meilleures et en pleine connaissance de cause, quant aux différents investissements prévus, et quant aux choix qu'il faudra forcément faire, lorsque l'on aura des moyens plus limités à notre disposition. Etant donné la transition dans laquelle se trouve notre Commune du point de vue financier, il aurait donc été souhaitable d'obtenir cette priorisation des investissements déjà avant les discussions du budget 2019. Malgré ce qui vient d'être expliqué par le Président du Conseil communal, les motionnaires estiment que la motion est recevable et, surtout, que le sujet reste très pertinent. Les motionnaires décident néanmoins de retirer leur motion et de privilégier une autre voie, celle de la commission de gestion et des finances, pour avancer rapidement avec la Municipalité sur ce sujet ».

Mme Parent : Mon nom a été écorché à la page 11.

M. Del Boca : Concernant le bas de la page 10, M. Laurent Clerc a déjà dit que c'est lui qui était intervenu en s'adressant à la Municipalité au sujet de l'amélioration des nuisances sonores. Par la suite, j'avais demandé à Mme Merminod où on en est au sujet de l'invasion des fourmis Tapinoma à Saint-Sulpice. C'est là que l'on passe à la page 11 et que Mme Merminod me confirme que des mesures sont en cours avec le Canton de Vaud concernant l'invasion des fourmis.

M. Brandt : En page 4, 3^{ème} ligne de mon intervention : il est écrit que le comité cantonal est en train de traiter les oppositions. Il faut remplacer par la DGMR, qui est l'abréviation de la Direction générale de la mobilité et des routes.

Quelques lignes plus bas, il est écrit « La commission du Grand Conseil va siéger au début du mois de novembre concernant le financement du projet ». Il faut alors mettre un point et mettre : « Le Grand Conseil va siéger début 2020 et traiter du cas début 2019 ».

Enfin, à la fin de mon intervention, à la dernière ligne, il faut rajouter « sur la chaussée » après « la pose du tapis définitif ».

M. Wessner : En haut de la page 10, je faisais simplement allusion à la transmission des adresses électroniques privées des Conseillers communaux, selon la Loi sur la protection des données personnelles.

Mme Grzelak-Guidon : En bas de page 11, il est mis « Mme Guidon », mais j'aimerais que l'on mette « Mme Grzelak-Guidon ».

M. Dijamatovic : Vu qu'il y a beaucoup de corrections, serait-il possible d'avoir un document mis à jour complètement ?

M. le Président : Le Bureau traitera de cette demande.

Pour donner suite aux demandes de MM. Laurent Clerc et Dijamatovic, le Bureau vous prie de bien vouloir trouver en annexe du présent PV une retranscription sur la base de l'enregistrement audio des discussions menées lors de la séance n°06/18 du 26 septembre 2018, pour les points 9 à 11 de l'ordre du jour de cette séance (p. 9 à 11 du PV n°06/18 transmis).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 06/2018 du 26 septembre 18 est accepté par 43 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Evénements passés. Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre Commune, on mentionnera en particulier :

- Le 3 octobre, dans cette salle : séance d'information sur les défibrillateurs.
- Le 4 octobre : repas de soutien du FC Saint-Sulpice.
- Le 6 octobre : portes ouvertes à la PolOuest.
- Le 2 novembre : fête d'Halloween à la fontaine du village

Evénements à venir. Le Bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Prochaines séances du Conseil :
 - 2018 : les 28 novembre et 12 décembre, en lieu et place du 19 décembre. En effet, le budget 2019 doit être voté le 12 décembre afin d'être transmis le 13 décembre.
 - 2019 : les 20 février, 10 avril, 5 et 26 juin.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'aimerais répondre à Mme Parent concernant ses soucis avec les MBC. Vous m'avez chargé de vous renseigner, ce que j'ai fait en prenant contact avec les MBC. Cela a été difficile en l'absence de l'horaire et du numéro du bus que vous avez pris. Cependant on m'a donné la réponse suivante : ce jour-là, il y a eu un doublon sur la ligne de Denges. Malheureusement, je pense que vous avez pris le deuxième bus, qui s'est arrêté à Denges. Ceci dit, je peux vous rassurer et affirmer que la Commune de Saint-Sulpice a toujours payé ce qu'elle devait pour que les bus puissent venir jusqu'à notre Commune. Le chauffeur vous a donc donné une mauvaise réponse, qui n'est pas la réalité. Vous avez simplement, et malheureusement, pris un mauvais bus et c'est le chauffeur qui aurait dû vous dire que vous n'étiez pas sur la ligne qui allait jusqu'au terminus.

M. Brandt : J'aimerais simplement vous communiquer une petite information sur le guichet informatique de la Commune. Comme vous le savez depuis quelque temps, l'administration communale a entamé une démarche qui vise à promouvoir l'accès à l'information par le biais du portail internet. C'est déjà le cas pour les mises à l'enquête, dont les documents essentiels sont consultables. Nous disposons également d'un guichet cartographique par le portail GeoCommunes, qui répertorie les informations cadastrales, que l'on trouve également sur le portail cantonal de Geoplanet, avec notamment le cadastre, le plan des eaux. Beaucoup d'informations sur différents thèmes sont disponibles, notamment sur des thèmes spécifiques à notre Commune tels que le réseau des eaux ou le patrimoine bâti communal. Nous avons ajouté un réseau supplémentaire, celui des places de stationnement. Vous pouvez donc aller

les consulter et, en cliquant sur la case, vous trouverez des informations sur la durée, sur le nombre de places, et sur d'autres données. Je pense qu'il s'agit d'une balade intéressante à faire sur notre site. Cela se trouve sous l'onglet "prestations à la population" du portail de la Commune de Saint-Sulpice.

Mme Merminod : Je vous donne quelques informations concernant la nouvelle loi sur la naturalisation. C'est le SPOP (service de la population de l'état de Vaud) qui examine d'abord les critères définis par la loi, soit : permis C depuis 10 ans, casier judiciaire vide, pas d'aide sociale, ainsi que les connaissances linguistiques.

La nouvelle loi met beaucoup plus l'accent plus sur les connaissances linguistiques qu'auparavant. Les casiers judiciaires seront contrôlés deux fois durant le processus.

Le dossier est ensuite transmis à la Commune qui a 10 jours pour informer le requérant de la réception de son dossier et pour lui indiquer où trouver les questionnaires concernant les connaissances civiques, géographiques, historiques et sociales. Nous vous avons mis à disposition ces questions lors d'un précédent Conseil. La Municipalité a ensuite 6 mois pour faire passer ce test de connaissances. Les personnes seront convoquées durant les heures de bureau par groupe de 5 à 10 personnes. La Municipalité a jugé la démarche assez importante pour que les personnes puissent prendre congé pour passer ce test. S'il y a plus de 30% d'erreurs, les personnes ont la possibilité de repasser le test. Elles peuvent également refuser de le passer à nouveau, auquel cas cela sera inscrit dans le rapport que doit remplir la Commune.

Comme aujourd'hui, c'est la police qui va contrôler le respect des valeurs de la Constitution, l'encouragement et le soutien de l'intégration des membres de la famille, la participation à la vie sociale et culturelle et le respect de l'ordre public.

Les personnes du greffe veilleront aussi à la façon dont les personnes qui passent l'examen se présentent et s'expriment et relèveront les cas qui posent problème.

Une fois que toutes ces étapes sont passées, le dossier repart en Municipalité. Selon les cas, elle peut décider d'entendre le requérant et de soulever les questions qui ont posé problème. Cela peut être par exemple un manque de connaissances ou un comportement inadéquat. Dans ces cas-là, un PV doit être rédigé, qui doit reprendre mot par mot autant les questions que les réponses. Ce PV doit être signé par les deux parties. On continue ensuite le processus, le dossier repartant notamment au Canton puis à la Confédération.

La Municipalité a décidé de suivre la loi cantonale et d'imposer une durée de résidence de 1 an sur son territoire et de faire passer les tests élémentaires par écrit. Elle n'a donc pas besoin d'édicter un règlement sur la naturalisation, celui du Canton suffisant.

La Municipalité a décidé de ne plus faire appel à la commission de naturalisation, qui en a été avertie, et cela avec regret. En effet, les questions que la commission pourrait poser ne relèveraient que de l'intégration. Or les habitants peuvent demander la naturalisation alors qu'ils n'auraient séjourné que depuis une année dans la Commune.

Lorsqu'un entretien supplémentaire a lieu, un PV doit être pris et signé sur le champ. La Municipalité a donc décidé que les requérants passeraient en début de séance de Municipalité et que le Secrétaire municipal se chargerait de prendre le PV.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu de grand problème avec des comportements. Nous avons en revanche eu plusieurs personnes qui ont dû se représenter pour un manque de connaissances linguistiques, géographiques ou historiques.

Actuellement, trois dossiers sont encore en suspens selon la loi 2017. Les requérants ont encore quelques mois avant de se manifester ou leur dossier sera clos et ils devront recommencer les démarches selon la nouvelle loi.

La Municipalité remercie chaleureusement la Commission composée de Madame Willy et de Messieurs Ruegg et Matthey pour leur travail précieux. A titre personnel, un merci tout spécial à vous trois pour votre disponibilité, vos rapports, nos échanges précieux avant de prendre

des décisions parfois difficiles et votre collégialité une fois la décision prise. Cela a été un immense plaisir de travailler avec vous.

Mme Theumann : Lors de l'enquête de satisfaction menée en juin dernier, 57% des répondants ont montré de l'intérêt pour des jardins potagers. La Municipalité est aujourd'hui heureuse de pouvoir mettre à disposition de la population un jardin potager autogéré, qui sera supervisé par l'association « Légumes Perchés ». En quelques mots, cela va se passer ainsi : tout citoyen motivé à cultiver des fruits et légumes pour son usage personnel et dans un esprit collectif est invité à participer à la culture de ces jardins gratuits situés sous le collège des Pâquis. L'inscription se fait directement auprès de l'association et l'information se trouve sur le site de la Commune et dans la prochaine édition du Serpeliou. La première réunion est prévue en janvier 2019 et sera suivie d'un soutien régulier par l'équipe des Légumes Perchés lors du démarrage du projet.

6. Préavis n° 11/18 : « Arrêté d'imposition 2019 »

M. le Syndic : En vertu de l'article 75 du règlement du Conseil communal, j'aimerais proposer une motion d'ordre afin de permettre à M. Reymond, Boursier communal, de pouvoir s'exprimer au besoin sur ce préavis. Je vous remercie par avance de lui donner ce droit par votre vote.

M. le Président ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

La motion d'ordre de M. le Syndic est acceptée par 48 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président : Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la commission établi le 30 octobre 2018. C'est avec mon accord que celui-ci vous a été envoyé par courrier postal car le délai entre la rencontre avec la Municipalité et notre séance de ce soir ne permettait pas que ce rapport soit fait dans les délais légaux.

Mme Berner a présidé la commission de gestion et des finances, qui s'est réunie une première fois seule, puis une seconde fois en présence de la Municipalité in corpore et de M. Didier Reymond, Boursier communal.

M. le Président passe la parole au rapporteur, M. Hirsch pour la lecture des conclusions du rapport.

Tel est fait par M. Hirsch, qui précise en introduction que le 24 octobre 2018, date à laquelle la COGEFI s'est réunie pour délibérer, celle-ci n'avait pas été informée du projet d'achat du terrain proposé dans le préavis n°13/18, qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. Ce préavis demande de financer un achat de CHF 3'000'000 par la trésorerie courante, ce qui aurait un impact important sur les liquidités disponibles et potentiellement sur les conclusions du rapport sur le préavis n°11/8. Lesdites conclusions ont donc été formulées sans avoir connaissance du préavis n°13/18.

La commission n'a pas de complément à apporter.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. le Syndic : Nous nous trouvons ce soir devant une situation encore inconnue jusqu'à maintenant. S'il est vrai que nous avons ces dernières années des budgets déficitaires mais des comptes positifs pour des motifs exceptionnels, la situation a désormais changé. Effectivement, depuis quelques années déjà, j'informe la COGEFI que notre taux d'imposition est trop faible et qu'il nous faudra compenser le déficit par une augmentation du taux d'impôt. La Municipalité a travaillé très bien et très fort afin de pouvoir présenter un taux d'impôt qui rejoint les vœux de la COGEFI d'un budget équilibré.

Evidemment, le saut est important. Je vous rappelle que depuis des années nous avons une Commune en pleine évolution, faisant face à des charges et des dépenses toujours plus élevées, alors que le taux d'imposition n'a pas changé. Je vous rappelle aussi que nous sommes l'une des Communes avec un taux d'imposition parmi les plus bas du Canton. Je sais que nous faisons appel à votre porte-monnaie, mais également au mien. Ce n'est pas toujours facile, mais il faut prendre cette responsabilité. La Municipalité l'a prise et vous propose d'accepter sa proposition de passer à 63 points d'impôt.

M. Brandt : L'impôt est un sujet politiquement délicat. Il est si délicat que nous l'avons soigneusement évité durant les années précédentes, voire les législatures précédentes, pour adopter une sorte de consensus tacite, un point d'équilibre selon l'idée que le taux doit rester inchangé le plus possible. Relisez les précédents rapports de la COGEFI, les précédents préavis municipaux et les précédents PV du Conseil : le sujet passait souvent sans une seule intervention ici au Conseil et sans discussion, sur la base d'un rapport qui était très bref.

Aujourd'hui, la Municipalité a une vision qui est plus claire de la situation. Comme vous l'a dit M. le Syndic, un travail a été fait au sein de la Bourse pour mettre de l'ordre dans la maison. D'une part parce qu'il y avait besoin de mettre de l'ordre. D'autre part, et surtout, pour planifier l'avenir.

L'année dernière, nous vous avons présenté un budget déficitaire de 4.5 millions. C'était considérable et vous l'avez remarqué, vous l'avez reproché et vous avez refusé ce déficit, à juste titre sans doute. Vous nous aviez dit que nous n'avions pas anticipé ces questions-là en ne travaillant pas sur le taux d'impôt, qui avait déjà été voté. Il était donc trop tard pour le réviser. Nous en avons tiré les leçons et nous avons travaillé sur le budget 2019 en nous fondant sur plusieurs scénarios et sur une planification à 5 ans. En cela, nous avons fait le nécessaire pour suivre les recommandations que vous nous aviez faites et pour avoir cette vision planifiée.

Finalement, cette proposition, qui vous paraît aujourd'hui considérable, se fonde sur deux objectifs. Le premier est de présenter un budget qui tend le plus possible vers l'équilibre budgétaire, car c'est notre rôle et notre responsabilité en tant qu'Exécutif. Deuxième objectif : disposer d'un cash-flow, d'un résultat positif. Si le cash-flow est positif, nous pouvons encore attribuer des fonds à notre réserve. S'il est négatif, on doit combler le résultat annuel en mangeant nos réserves.

Avec 8 points de plus, on arrive à un équilibre budgétaire de CHF 800'000.- de déficit. Nous nous sommes dit que ce budget négatif pourrait peut-être être complété par des rentrées extraordinaires. Il y en a eu dans le passé, de moins en moins, mais il y en a eu quand même. On s'est laissé cette marge.

L'approche que nous avons suivie pour faire face à ce problème est plus l'approche d'un gestionnaire plutôt qu'une approche politique. Politiquement, c'est peut-être difficile à défendre, et même suicidaire, comme certains pourraient le dire. Nous l'admettons. Du point de vue de la gestion, nous défendons cette approche et nous y tenons impérativement. Les impôts doivent être réévalués. Il y a urgence dans le ménage communal. C'est véritablement important. Aujourd'hui, c'est vrai que c'est votre Conseil qui va décider si vous privilégiez une approche politique ou une approche de gestion. Là est l'enjeu aujourd'hui.

J'aimerais dire quelques mots sur la problématique du cash-flow, sans rentrer dans des termes compliqués ni rentrer dans la technique comptable. Malheureusement, le rapport de la COGEFI ne parle que peu du problème du cash-flow. Pour nous, l'essentiel est que nos

dépenses courantes, en dehors des investissements, c'est-à-dire le budget de fonctionnement, ne soient pas mises en péril par un résultat négatif. Si tel devait être le cas, on devrait puiser dans nos réserves. Concernant nos réserves, il suffit de lire le bilan à l'actif : ce sont nos terrains et notre CCP. Nous avons des débiteurs, et nous ne savons pas exactement ce qu'ils valent. Nous venons d'apprendre récemment que l'on va devoir liquider une provision sur débiteur à hauteur de près de 4 millions. Durant toutes ces années, c'est vrai que tout le monde ici a plutôt privilégié une gestion qui se voulait plutôt à court terme : l'impôt était la priorité parce que l'on se voulait attractif. A-t-on véritablement attiré plus d'entreprises durant ces années ? Je ne suis pas certain. En tout cas, ce n'est pas certain. Quant aux individus, nous avons bien entendu un profil particulier de population. Cela n'a pas empêché de très forts contribuables de quitter la Commune avant même que l'on parle de hausse des impôts.

Le problème est qu'il faut également prévoir l'avenir et réfléchir un peu plus loin. Je vous donne quand même trois exemples des priorités qui vont arriver par rapport aux dépenses du ménage communal. Premièrement, nous avons le patrimoine administratif et financier. Nous avons des bâtiments qui rapportent quelques loyers, et des bâtiments qui servent à l'administration. Ces bâtiments vont engloutir de plus en plus d'argent au cours des prochaines années, car nous n'avons jamais planifié ni fait de plan de dépenses et d'investissements sur ces bâtiments. C'est vrai que nous avons un fonds de réserve. Celui-ci est doté de CHF 600'000.- pour tous les bâtiments de la Commune. Je vous laisse apprécier la petitesse de ce chiffre. Ces CHF 600'000.-, qui sont au passif de notre bilan sur un fonds de réserve, ne dorment pas sur un compte. Ils ne sont pas faciles à retirer. Il faudra aller chercher ces CHF 600'000.- dans les actifs du bilan, c'est-à-dire soit dans notre CCP, soit dans nos terrains. L'autre solution est de recourir à l'emprunt. Je peux vous dire que ces CHF 600'000.- vont être utilisés très rapidement. Nous avons déjà eu une chaudière qui a explosé de façon inattendue. Nous aurons encore le Rocher 1, la mise en conformité du bâtiment de la voirie, le Centre 52. En gros, il y a tous les bâtiments, et je ne parle même pas du foyer, qui pourra peut-être attendre mais qui nécessite à terme des investissements importants. Tout cela, nous allons devoir le financer. Nous allons donc dissoudre nos réserves. Cependant, une nouvelle fois, ces réserves vont être utilisées avec le "confortable" coussin de sécurité dont la COGEFI estime que nous disposons.

Il y a encore des travaux d'infrastructure. Comme je vous l'avais dit la dernière fois, nous allons prochainement déposer un préavis pour la troisième étape de la RCU. C'est un projet dans lequel nous ne sommes pas entièrement libres, puisque nous sommes en collaboration avec le Canton. Nous avons entre 2 et 2.5 millions qui sont prévisibles pour ces dépenses, qui constituent la base de notre Commune, en collaboration avec le Canton et la Commune d'Ecublens. Nous allons le prélever sur le fonds routier, mais il s'agit du même problème. Cela fera 2 ou 2.5 millions de moins dans le fonds routier, donc dans le passif, mais il faudra bien sortir cette somme. Donc là-aussi : emprunt, vente de terrain, ou notre cash. Je ne vous parle pas du Chemin du Russel, où nous avons des affaissements qui vont écraser les canalisations, ce qui nécessite des travaux. La seule bonne nouvelle est que ce sera peut-être pour 2020, et non pas pour 2019. On parle ici de 3 millions. Il y a encore les canalisations, et d'autres exemples à l'envi.

Enfin, il y a tout le reste. La déchetterie par exemple. Ce sera peut-être pour la prochaine législature ou pour l'année prochaine ; ce sont là des questions politiques. Il y a encore la garderie, et toutes autres sortes de dépenses, y compris le prochain préavis que vous allez voter sur l'achat d'équipements de sport urbain. Pour celles-ci, on est bien sûr sur 2018, mais il s'agit toujours du même problème. Nous allons devoir sortir l'argent et, pour sortir cet argent, que ce soit de la réserve du tourisme, la réserve de l'épuration ou autre, nous allons devoir le sortir de nos liquidités.

Si vous refusez cette hausse d'impôt, nous allons devoir sortir cet argent-là de notre CCP, ou vendre des terrains. Si nous avons déjà dû puiser dans nos réserves pour combler le déficit pour le fonctionnement courant de la Commune parce que vous n'avez pas voulu augmenter les impôts, on va ne faire que de baisser et arriver à un seuil critique à un moment donné.

Evidemment, nous pouvons emprunter. Mais que va faire la banque ? Elle va aussi regarder notre cash-flow, notre marge d'autofinancement. Elle va nous demander si nos derniers exercices étaient positifs ou négatifs. Si ces résultats sont négatifs, la banque ne va certainement pas nous faire un taux d'intérêts à 1%, mais plutôt à 3%, car nous serons plus à risque. Nous allons donc devoir payer plus par la suite pour les taux d'intérêts, dans notre budget de fonctionnement. Voilà en quelques mots le cheminement.

Enfin, je donnerai encore un dernier exemple pour discuter de l'emprunt. Nous avons un emprunt d'une douzaine de millions pour financer l'école. Le remboursement était prévu en 20 ans, et il est dans 17 ans. Nous avons déjà passé 3 exercices annuels. Croyez-vous que l'on ait provisionné quelque chose, que l'on ait mis de côté de l'argent pour pouvoir rembourser cette école dans 17 ans ? Non, cela n'a pas été fait. Il faut y penser maintenant, il faut provisionner. Si l'on divise cet emprunt par 20 ans, cela fait CHF 600'000.- par année. Peut-être que dans 20 ans, nous ferons à nouveau un crédit. Mais le taux d'intérêt dans 17 ans sera peut-être bien plus élevé qu'aujourd'hui. Peut-être même à 5%, à 9%, personne ici ne peut le prévoir. Ou alors nous vendrons un terrain. Ou alors nous aurons une rentrée extraordinaire. Mais ne comptez pas sur 12 millions de rentrées extraordinaires.

Toutes ces problématiques sont des éléments que nous devons anticiper et prévoir. Ce sont des éléments qui rentrent dans les investissements, mais ces investissements-là seront impossibles si nous mangeons les réserves et si nous sommes en déficit sur les charges courantes, sur le budget de fonctionnement.

Nous regrettons que ces questions n'aient pas pu être abordées dans le rapport de la COGEFI. La commission vous recommande la solution de réduire les liquidités disponibles et conduit à puiser dans nos réserves de liquidités. Or c'est exactement l'inverse de ce qui nous était demandé, à savoir veiller à l'équilibre et anticiper. C'est cela que nous vous demandons aujourd'hui en adaptant les impôts.

Mme Merminod : J'aimerais également vous dire quelques mots concernant la péréquation.

La péréquation horizontale, soit entre Communes, sera sans doute plus élevée. C'est un des effets de la RIE III. Les Communes qui sont touchées par la baisse de l'impôt sur les personnes morales vont moins contribuer, donc recevoir davantage. A ce titre, Saint-Sulpice, moins touchée que d'autres Communes par la RIE III, paiera pour elles. Il n'en est pas fait mention de cette augmentation dans le rapport de la COGEFI.

Quant à la péréquation verticale, celle-ci augmente chaque année. Elle augmente en particulier en 2019, parce qu'il s'agit de financer le bouclier social voulu en matière d'assurance maladie. Il faudra subsidier toutes les personnes dont les primes dépassent 10% des revenus. En 2019, Saint-Sulpice paiera CHF 9'600'000 à ce titre pour la facture sociale.

Au final, la prévision actualisée du Canton pour nos charges péréquatives se monte à CHF 15'680'000.-. Notre préavis se base sur un montant de péréquation inférieur, de CHF 13'740'000.-. Il est donc plus optimiste que le Canton et de presque deux millions. C'est le poste le plus important à notre budget. Evidemment, on prend aux Communes aisées pour donner aux plus pauvres. C'est un fait qui résulte de la politique cantonale et non de la politique communale. On ne peut pas changer ce fait-là et on doit payer notre facture pour la péréquation. Le Canton ne va pas se pencher sur le système tant que certaines Communes gardent un taux bas et que ce système profite à la majorité des Communes vaudoises. Le système ne va donc pas changer prochainement.

Il y a également la question des revenus fiscaux. Concernant les personnes physiques, la COGEFI conteste l'assiette de calcul de l'impôt. Elle estime que l'on a sous-estimé le revenu fiscal des personnes physiques. Pourtant, dans les documents qui lui ont été remis, il est dit que dans le budget 2018, l'impôt sur le revenu des personnes physiques était inférieur à 12 millions. Dans les prévisions 2019, il est supérieur à 14 millions. Nous l'avons donc augmenté. Concernant, l'impôt sur les personnes morales, il est de 1,8 millions. Avec la RIE III, on doit s'attendre à une baisse de l'impôt sur le bénéfice. On passe de 21% à 13%. On subit donc une perte de l'ordre de CHF 470'000.-. La COGEFI explique à juste titre que l'impôt sur le

capital passera à 0,6%. Le budget est donc trop pessimiste, et la COGEFI a là-dessus raison. Si l'on prend en compte les chiffres du calcul de la péréquation par le canton, ils s'élèvent à CHF 440'224.- pour l'impôt sur le capital. C'est ce chiffre qui apparaîtra dans le budget 2019. Il y a encore la motion Mischler qui a été acceptée par le Grand Conseil. Il s'agit de redonner 50 millions aux Communes pour compenser la perte sur les personnes morales. Notre Commune devrait toucher environ CHF 138'000.-.

La COGEFI écrit aussi que l'on peut avancer tranquillement, étant donné que les comptes 2017 montrent des revenus bien supérieurs au budget. C'est certes juste, mais je vous rappelle encore une fois que les comptes 2017 se terminaient quand même par une perte de CHF 1'107'472.- plutôt que par une perte de près de 3 millions. Nous restions cependant dans les pertes.

En augmentant les impôts à 63 points, on a regardé ce que cela représentait comme augmentation pour des revenus des personnes physiques. Pour un revenu imposable de CHF 60'000.-, on aurait une augmentation de CHF 447.- par année. Pour un revenu de CHF 100'000.-, on aurait une augmentation de CHF 844.- par année. Pour un revenu de CHF 200'000.-, on aurait une augmentation de CHF 2'098.-.

C'est une augmentation sérieuse que l'on vous demande, certes. Il est vrai que ce n'est pas un geste politique. On nous a dit que c'était suicidaire et que l'on manquait de sens politique. C'est juste. On nous a aussi dit que l'on craignait que des personnes fortunées quittent le village. Il y a déjà des gens fortunés qui ont quitté pour s'établir en Valais, où l'impôt est meilleur marché-

Mais le point d'impôt n'est pas le seul élément attractif de notre Commune et vous êtes aussi bien placés que moi pour le savoir. La situation de notre Commune est extraordinaire, au bord du lac, dans le calme, à proximité des hautes écoles et des villes, bien desservie par les transports publics. Ce sont ces atouts-là que les gens regardent quand ils s'installent dans une Commune. Les Communes aux alentours ont toutes des points d'impôt plus élevés y compris Prévèrenges.

Tout refuser, c'est la politique de l'autruche. On met la tête dans le sable. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où on a commencé à puiser dans les réserves. C'est certes possible de différer la hausse d'impôt, mais le réveil sera d'autant plus brutal après.

Ce soir, c'est à vous de prendre la décision, sachant qu'il est possible de faire au moins un pas dans la bonne direction.

M. Panzera : J'aimerais relever un certain nombre d'éléments. Vous avez vu dans la presse dernièrement que plusieurs Communes se trouvent dans la même situation que la nôtre, mais ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Prenons une Commune comme Saint-Prex, qui est beaucoup plus impactée par la RIE III. Elle n'a pas le même problème que nous à Saint-Sulpice. Si l'on prend la Commune de Lutry, qui est aussi au même taux d'impôt, elle n'a pas non plus le même problème que nous. Pourquoi ? Parce que tout simplement le profil de notre population a changé. Quand je suis arrivé Saint-Sulpice en 1981, effectivement, nous avions à l'époque une population qui était relativement aisée, le long du lac, et qui contribuait fortement au bien-être de cette Commune. Maintenant cette population a changé : nous allons bientôt atteindre les 5'000 habitants et nous allons avoir une large population parmi ces 5'000 habitants qui ne contribue pas du tout au niveau fiscal, et qui nous coûte. Je prends simplement un exemple. Pour les Dicastères qui me concernent, à savoir la police, l'ORPC, le SDIS et le SISTEP (vérifier – épuration). Sachez que chaque personne qui va arriver dans cette Commune va nous coûter, dans mes Dicastères, CHF 347.-. Chaque ensemble de 1'000 personnes est égale à un point d'impôt environ. Je voulais simplement vous donner les mesures, les variables qui changent et qui rentrent dans ce calcul.

Il est vraiment très important aujourd'hui que l'on se pose les vraies questions. Sachez aussi que, quand le Canton ose annoncer en 2019 un excédent de revenu de 110 millions, et quand M. Broulis n'a fait que de transférer aux Communes depuis longtemps beaucoup de charges, on est très loin de ce qui avait été décidé il y a quinze ans lorsque l'on parlait d'ETACOM.

Nous avons une décision difficile à prendre. Dans un sens comme dans l'autre, elle sera dure. Mais il est vrai que, pour le ménage communal, si l'on reste à 55%, avec un déficit approximatif de CHF 3'900'000.-, il sera difficile de financer tous les investissements dont on a besoin en priorité, et qui, pour certains, sont nécessaires, comme mentionné par mon collègue M. Brandt. Nous n'avons pas le choix. Il faudra à un moment réfléchir. C'est une grave décision, et je l'entends.

M. le Président : Je viens de prendre contact avec les deux chefs de groupe. Au vu de toutes ces informations données, je pense qu'un petit moment de réflexion serait utile avant d'ouvrir la discussion. Je lève donc la séance pour un quart d'heure afin que chaque groupe puisse se rencontrer et discuter.

M. le Président lève la séance pour 15 minutes.

M. le Président appelle les Conseillers à s'asseoir et annonce la fin de la suspension de séance.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Laurent Clerc : J'ai pris connaissance du rapport de la commission, et je vous fais part de mon fort étonnement par rapport à ses conclusions qui sont parfaitement inconsistantes avec les propos de cette même commission dans son rapport sur le préavis n°17/17, où la commission enjoignait la Municipalité à prendre toute action nécessaire visant à équilibrer le budget. Je suis particulièrement surpris. Ceci étant, je pense qu'il s'agit de prendre une décision politique, sachant que la Commune peut parfaitement fonctionner avec une année, voire deux années consécutives avec un point d'impôt à 55, et se positionner clairement face au Canton quant aux frais de fonctionnement de l'état et sa non-capacité à juguler la facture sociale et à reporter systématiquement les charges sur les Communes. Or, en l'état, accepter les conclusions de la commission – mais pas pour les mêmes raisons – montre un signal clair au Canton qu'il faut qu'il cesse cette pratique et qu'il révisé sa méthode. Donc je m'engage fortement à accepter les conclusions de la commission, pas pour les mêmes raisons, et de maintenir le point d'impôt à 55.

L'intervention de M. Laurent Clerc est suivie d'applaudissements.

M. Pache : M. Laurent Clerc m'ôte presque les mots de la bouche. Vous allez voir pourquoi. A la lecture du rapport de la COGEFI, on sent que celle-ci est particulièrement hantée, et c'est un euphémisme, contre la Municipalité. Il est d'ailleurs piquant de voir qu'une commission dont la majorité des membres appartient à un certain groupe, tirer à boulets rouges sur une Municipalité dont la grande majorité est du même groupe. Avec des amis comme ça, pas besoin d'ennemis. La COGEFI, dans son rapport, semble minimiser le travail de planification effectué par la Municipalité. En effet, dans le fond, on ne trouve pas vraiment trace d'une quelconque discussion sur les hypothèses qui ont été faites par la Municipalité et le Boursier pour présenter ce préavis.

J'ai l'intime conviction que l'on se trompe de cible, et que le principal responsable de cette situation est bien le Canton. Dans le Canton, c'est le Conseil d'Etat, de gauche, qui, année après année, charge la barque de la facture sociale : 801 millions à la charge des Communes en 2019. C'est le Grand Conseil, de droite, avec son cortège de Municipaux et de députés dans leurs Communes, qui avale la pilule, croyant être dans le côté des gagnants, dans le système péréquatif. Et j'en veux également à l'association des Communes, qui ne fait vraiment pas grand-chose pour défendre la quarantaine de Communes aussi mal loties que celle de Saint-Sulpice. Un exemple : 26.5% d'impôt que nous devons lever en 2019. Tous les chiffres que je vais citer sont tirés du tableau excel à disposition sur le site de l'Etat de Vaud sous la

rubrique « Budgets communaux ». 26.5 points d'impôt pour financer la facture sociale : c'est ce que nous devons lever à Saint-Sulpice, alors que la moyenne cantonale (si toutes les Communes levaient le même taux d'impôt pour financer cela) serait de 22 points. Alors, à défaut d'être illégal, c'est en tout cas immoral que pour la même prestation cantonale absolument identique, un citoyen de Saint-Sulpice paie bien plus qu'un habitant d'Yverdon ou de Renens, avec un statut fiscal identique. Au final, Saint-Sulpice, selon le même fameux tableur, va devoir lever 42.5 points d'impôt pour financer les 15.6 millions dont on a déjà parlé (facture sociale, péréquation et réforme policière). J'affirme que c'est du racket, de la part de M. Broulis, qui peut bien parader en Russie ou ailleurs, et dire que les finances cantonales vont très bien (on parle même d'abaisser légèrement le point d'impôt cantonal durant les années à venir). Ces 42.5 points d'impôt, ou plutôt l'équivalent financier de ces 42.5 points d'impôt qui est à lever pour notre Commune, c'est non seulement une croissance absolue de plus de 2.6 millions par rapport à 2018, mais également une croissance du nombre de points d'impôt à lever, c'est-à-dire une croissance relative. Il ne faut donc pas se faire d'illusions : nous allons dans le mur quoi que l'on fasse. En effet, année après année, c'est non seulement la charge absolue, mais également relative, qui augmente.

Et cela ne va pas s'arrêter : vous avez tous vu que le Conseil d'Etat a arrêté sa politique fiscale pour les cinq ans à venir, probablement en prévision des futures élections cantonales. J'aurais bien voulu que la COGEFI passe plus de temps à discuter de la planification financière proposée par la Municipalité, et surtout sur les hypothèses. Peut-être celles-ci aurait-elles pu être jugées comme fausses, ou à moitié correctes, ou totalement correctes, mais nous n'en voyons rien du tout. Mais ce soir, c'est un coup de gueule contre le Canton que je porte, et c'est contre le Canton qu'il faut résister et s'insurger, et pas contre la Municipalité qui, dans le fond, subit de plein fouet cet état de fait.

L'intervention de M. Pache est suivie d'applaudissements.

M. Lehmann : Permettez-moi de vous rappeler que dans l'exercice 2017, la Banque Nationale Suisse (BNS) avait réalisé un bénéfice record de 54 milliards de francs suisses, dont 2 milliards sont distribués entre la Confédération et les cantons. Notamment au Canton de Vaud avait été distribuée la somme très respectable de 124 millions. Bien sûr, le Canton a ses devoirs à accomplir au niveau cantonal. Néanmoins, un certain montant devrait être attribué aux 309 Communes, et avant tout à celles qui assument des tâches interrégionales telles que par exemple la requalification de la route cantonale RC-1. Le montant de ces derniers coûts se rangerait dans l'ordre de magnitude du total de la recette projetée par l'augmentation à 8 points du taux d'imposition proposée par la Municipalité.

Est-ce vraiment le budget de notre Commune qui devrait être alourdi par de telles tâches ? Ne serait-il pas plus que nécessaire que la Municipalité fasse un pas vers le département cantonal des finances en vue d'obtenir une subvention pour ce type de projets – le dernier servant à 90% au transit interrégional - ? Des subventions à ce niveau devraient être demandées, d'autant plus que le Canton de Vaud vient de se voir octroyer ce support important, affluant par les bénéfices de la BNS.

Je vous cite encore l'Ordonnance sur la répartition de la part des cantons au bénéfice porté au bilan de la BNS : « Le département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale conviennent pour une période donnée du montant annuel du bénéfice versé à la Confédération et aux cantons, dans le but d'assurer une répartition constante à moyen terme. La convention conclue en 2016 sur la distribution du bénéfice de la Banque nationale prévoit le versement d'un montant annuel d'un milliard de francs à la Confédération et aux cantons au titre des exercices 2016 à 2020, si la réserve pour distributions futures ne devient pas négative après affectation du bénéfice.

La demande de la COGEFI de laisser le taux d'imposition en statu quo ferait d'autant plus de sens qu'elle demanderait des approches de la Municipalité en vue de débloquer des subventions cantonales qui devraient être exigibles par notre Commune.

Je vous remercie de votre attention à ce sujet de la répartition au niveau cantonal, même fédéral, qui me paraît être d'une importance primordiale.

M. Affolter : La demande de la Municipalité est basée essentiellement sur une prévision financière et un budget 2018, qui doit encore prouver son réalisme. En effet, ce budget prévoit un revenu fiscal assez petit, et le sous-estime par rapport à celui de 2017. Dans le budget 2018, on a un million de moins de revenu fiscal par rapport aux comptes 2017. Elle ne prend pas non plus en considération l'augmentation de la population que l'on a eue pendant ce délai. Si on prend cela en considération, c'est environ 2.3 millions supplémentaires qui vont venir en 2018, ce qui va plus ou moins balancer les comptes de 2018. En 2017, la Municipalité a fait référence au cash-flow négatif. Il est vrai que celui-ci était de CHF 230'000.-. Mais il faut voir que 2017 était une année exceptionnelle : il y avait tous ces problèmes de la Municipalité, et nous avons augmenté la structure opérationnelle de la Municipalité basée sur un conseil externe. Si l'on prend cela en considération, le résultat 2017 n'était pas négatif au niveau cash-flow. Donc la conclusion est que la situation aujourd'hui n'est pas autant catastrophique que l'on veut nous le montrer. Surtout, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une situation induisant d'augmenter tout de suite les impôts et abandonner encore un des avantages que la Commune a. Rappelez-vous : les points importants de la Commune sont : Tranquillité, verdure et impôts raisonnables. Si vous regardez autour de vous, je crois que tranquillité et verdure ont déjà été quasiment abandonnées. Donc n'abandonnez pas maintenant l'avantage fiscal.

L'intervention de M. Affolter est suivie d'applaudissements.

Mme Burrus : J'aimerais dire que la COGEFI n'était pas satisfaite par le travail qui lui a été présenté, et c'est en partie pour cela qu'elle a poussé ce coup de gueule. Ce soir je suis étonnée, positivement, de voir que presque tous les Municipaux se sont fait l'avocat de la Municipalité et ont pris défense pour cette augmentation du point d'impôt, et pas seulement le Syndic, comme c'était le cas les autres années. Je peux le comprendre vu l'importance de ce que l'on nous demande.

Je me pose cependant des questions. Sommes-nous vraiment si pressés ? D'habitude, on dit que quand on est pressés, il vaut mieux ralentir. J'ai ressenti que le travail de la COGEFI, contrairement à ce qui a été suggéré par certains, a été fait de manière relativement approfondie par rapport aux questions qu'elle a posées, et par rapport aux réponses lacunaires de la Municipalité qui n'ont pas satisfaites la COGEFI. La première chose qui avait déjà été demandée l'année dernière était d'avoir au minimum un prébudget. En effet quand on vote le point d'impôt, on doit savoir à quel genre de budget déficitaire on peut s'attendre. Cette demande n'a pas pu être satisfaite, ce qui explique en partie la position de la COGEFI. Je pense quand même que, en dehors de la position scandaleuse du Canton, nous pouvons attendre et j'aimerais quand même répéter ce que j'avais déjà dit : la Commune de Saint-Sulpice, heureusement, a quand même des réserves, contrairement à ce qui a été présenté tout-à-l'heure. Ces réserves sont le résultat des impôts précédents payés les années précédentes. Ces réserves doivent nous servir en période difficile, avant que le Canton, tôt ou tard, ne nous les prélève par un autre artifice dont il a toujours le secret.

M. Brandt : la COGEFI fait ce qu'elle a à faire. Que ce soit un coup de gueule contre le Canton ou contre la Municipalité, c'est sa responsabilité. Le problème c'est que nous, en tant qu'exécutif, on ne peut pas se contenter de « y en a marre » ou de « y a qu'à ». Demain, nous devons payer des salaires, entretenir et rénover des infrastructures, vous présenter un budget. Si vous votez ce point à 55, le budget 2019 que l'on vous présentera - basé sur le prébudget que Mme Burrus a eu dans les documents pour 2019 contrairement à ce qui a été dit - sera déficitaire dans la même mesure que le déficit qui a été proposé l'année passée et que vous avez refusé.

De plus, les résultats de l'année 2017 n'étaient pas si bons que cela, M. Affolter. Ils étaient d'un peu plus d'un million de déficit. Vous ne dites pas non plus que l'on a activé une réserve, c'est-à-dire que l'on a prélevé sur le cash, pour faire disparaître une partie de ce déficit, de l'ordre de CHF 800'000.- selon mes souvenirs. Il était donc plus conséquent que ce qui est dit ici. De plus, vous ne dites pas non plus que dans le prébudget 2019, nous vous avons annoncé des recettes supplémentaires d'impôt, de l'ordre de 10% pour les seules personnes physiques. Nous n'avons donc pas été si prudents que cela. Vous dites qu'il va y avoir deux millions de plus et qu'il faut retravailler les chiffres sur la population. Mais ce que nous avons fait, c'est poser des chiffres et expliquer d'où ils venaient. Si vous venez nous dire qu'il y a deux millions en plus qui vont venir, expliquez-nous comment, et d'où. Nous ne pouvons pas faire apparaître des chiffres simplement comme cela. Nous avons basé nos chiffres sur des hypothèses, que vous avez pu examiner sur la base du budget. Vous les acceptez ou vous les refusez. Mais quand vous voterez le budget en décembre, ne soyez pas étonnés qu'ils soient largement déficitaires, ni que les investissements les plus prioritaires soient ralentis.

J'aimerais enfin rajouter quelque chose. Pour une Commune riche comme la nôtre, manifester sa mauvaise humeur vis-à-vis du Canton en maintenant un taux inchangé, cela ne fera pleurer personne. Personne ne vous écouterait. La majorité des Communes, comme l'a dit Mme Merminod, sont des récipiendaires de la péréquation et bénéficient de ce système. Celui-ci est en place, il a été fait de telle manière que l'on ne puisse pas le contourner, que ce soit par un plus grand déficit ou par un autre moyen, car les éléments de calcul ne se situent pas à cet endroit-là. Il a été fait pour que la plupart des Communes se rapprochent d'un taux qui soit de plus en plus unique. Je suis tout-à-fait opposé à cela, tout comme vous. Mais nous arrivons à cela car la légalité cantonale va dans ce sens. Vous pouvez pousser tous les coups de gueule que vous voulez contre le Canton, mais personne ne vous écouterait. Nous sommes une Commune riche, nous avons donc une capacité supplémentaire par rapport aux autres. Ce n'est pas en maintenant ce taux que l'on va manifester, ou être entendus davantage.

Mme Burrus : J'ai dû dormir durant les séances de la COGEFI, car nous n'avons pas reçu de prébudget, du moins à ma connaissance.

M. Spaccapietra : J'ai lu attentivement le rapport de la COGEFI, et je n'ai vu aucune expression telle que « y a qu'à » ou ce genre d'affirmation. Ce que j'ai vu, c'est une claire proposition disant qu'on ne bouge pas pour l'instant, car nous n'avons pas pour l'instant les informations suffisantes pour savoir exactement ce qu'il convient de faire. Le rapport propose de se donner une méthode de travail, que nous pourrions appliquer durant toute l'année qui vient pour aboutir dans un an à une proposition qui, à ce moment-là, sera justifiée comme il le faut et sera probablement alors indiscutable. Aujourd'hui, ce n'est pas la peine de courir vers le précipice, car on ne sait pas ce qui nous attend en bas. On peut très bien, et c'est dit dans le rapport de la COGEFI, attendre un an et peut-être deux ans, sans subir de dégâts irréparables et cela nous donnerait le temps de faire les choses correctement. C'est pourquoi, personnellement en tout cas, je vais soutenir cette approche qui demande et qui propose un travail sérieux sur une question sérieuse.

M. Dijamatovic : J'ai bien entendu les discussions qui viennent de se tenir. Néanmoins, et indépendamment de cela, je me suis déjà forgé une opinion, sur la base du préavis et du rapport de la COGEFI. Cela m'a rendu un peu perplexe. Dans un premier temps, je me suis dit que l'on avait peut-être des choses incertaines, et me suis demandé s'il fallait faire évoluer les choses ou pas. Pour le moment, j'ai une conviction, et je vais faire une proposition d'amendement en ce sens. C'est un amendement du taux d'imposition. Comme l'a dit la Municipalité, augmenter de 8 points est un petit peu violent. A mon avis, une correction, sur le plan politique, me paraît judicieuse. Mes arguments sont les suivants.

Comme cela a été dit, notre Commune est restée au même taux d'imposition à 55% depuis 6 ans. On peut même dire 7 ans, car il était à 56% précédemment. Cela fait donc longtemps que

la population a drastiquement augmenté dans cet intervalle. De plus, la gestion de la Commune, et cela est incontestable, est devenue bien plus complexe et plus coûteuse. Cela paraît évident. A côté de cela, comme cela a déjà été dit, les infrastructures vieillissent. On s'en rend bien compte si l'on regarde simplement autour de soi. Il s'ajoute en plus la charge péréquative, sur laquelle je ne vais pas revenir, en pensant que tout le monde l'a bien compris. Enfin, il faut aussi parler des charges liées aux ententes et associations intercommunales dont la tendance est à la hausse. Et n'oubliez pas que l'on a des charges sur lesquelles on ne peut pas faire grand-chose (transports publics, police). Cela coûte, et de plus en plus chaque année.

En tant que Conseillères et Conseillers, nous avons tous la responsabilité de donner à la Municipalité les moyens financiers pour lui permettre d'assumer ses charges de fonctionnement dans des conditions normales. J'ajoute également que le préavis 11/18 mentionne la problématique de l'autofinancement, qui est un élément essentiel dans la gestion communale. Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais je le tire de documents établis par des Boursiers communaux, dans lesquels on trouve également des informations très intéressantes sur la situation financière des Communes. On voit notamment que Saint-Sulpice a une situation d'autofinancement qui n'est pas particulièrement adéquate. Je peux donc comprendre qu'augmenter le taux d'imposition est nécessaire. Je pense cependant qu'il faut le faire avec modération. En effet, passer de +0 à +8 est quand même dur. Et vous avez peut-être vu ce qui s'est passé au niveau politique aux alentours, par exemple à Paudex : Le Syndic a rapporté dans le journal qu'il aurait souhaité + 16 points d'impôt. Or, il s'est présenté avec une augmentation un petit peu plus modérée devant son Conseil, qui a au final, si je m'en souviens bien, accepter une hausse de 6 points. En conséquence, considérant la valeur du point d'impôt dans notre Commune à environ CHF 300'000.-, je propose l'amendement suivant :

« Article 1.1, 1.2 et 1.3 de l'arrêté d'imposition : arrêter à 58% le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le taux d'imposition sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise »

Cette proposition d'amendement est donc l'amendement n°4.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Dijmatovic.

M. Mouvet : Tout d'abord, j'aimerais dire que j'ai bien entendu les coups de gueule de M. Laurent Clerc et de M. Pache. J'ai également compris les réactions de la COGEFI vis-à-vis des informations reçues et de l'inconfort dans lequel elle était pour prendre une décision. J'ai aussi entendu ce qui a été dit en introduction par notre Municipalité et je dois dire que j'aurais bien aimé voir apparaître un certain nombre des arguments qui ont été présentés par oral dans le préavis soumis par la Municipalité.

Néanmoins, je souhaite que l'on prenne une décision qui soit raisonnable pour notre Commune, et que l'on ne réagisse pas sur la base d'un coup de gueule. Il ne faut pas se voiler la face : cela a été dit et redit, les charges de péréquation ne vont pas diminuer. En tant qu'ancien membre de la COGEFI, j'ai quand même l'impression que la pression que nous avons mise sur la Municipalité quant au contrôle des charges maîtrisables a porté ses fruits. Je ne doute pas que la COGEFI va tout mettre en œuvre pour poursuivre sur cette direction. Donc effectivement, la marge de manœuvre sur les charges maîtrisables est relativement restreinte. Effectivement, une augmentation de 8 points d'impôt d'un coup est lourde, et manifestement la justification de la Municipalité n'a pas convaincu la COGEFI. Augmenter les impôts, nous n'y couperons cependant pas, d'une manière ou d'une autre. De combien, je ne sais pas, l'avenir nous le dira. Aujourd'hui, la Municipalité nous dit 8 points, et la COGEFI nous dit qu'elle n'a pas compris la justification conduisant à ces 8 points. Ceci dit, il y aura augmentation, d'une manière ou d'une autre.

A propos de l'argument qu'une augmentation des impôts n'est pas bonne pour l'attractivité de notre Commune : je ne sais pas combien d'entre vous sont venus dans la Commune pour son point d'impôt. Personnellement, j'y suis venu pour sa situation. Si certains y sont venus pour son point d'impôt, vous pouvez peut-être aller à Sainte-Croix.

Ce qui m'a préoccupé dans ce que l'on voit et dans les discussions que l'on a eues, c'est le mélange entre le budget, qui est un budget de fonctionnement, et la capacité de la Commune à effectuer un certain nombre d'investissements. Ces investissements ne font pas partie du budget de la Commune, mais du budget d'investissement. Quand on parle d'investissement, l'élément-clé, c'est la marge d'autofinancement. Cette marge n'est effectivement pas bonne aujourd'hui, comme relevé précédemment, et peut affecter la capacité de notre Commune à emprunter, c'est-à-dire trouver des solutions financières pour pouvoir réaliser ses investissements. Il faut donc, d'une manière ou d'une autre, agir. C'est pour cette raison que je soutiens la proposition d'amendement avec un taux à 58%, qui nous laisse la possibilité de réévaluer dans une année, comme mentionné, la situation, avec des éléments plus clairs ou du moins mieux documentés, à même de satisfaire la COGEFI. Cela demandera un gros travail à la Municipalité, pour arriver à une argumentation qui permette d'avoir une vision plus globale sur la situation financière de notre Commune.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se voiler la face, je ne vois pas comment on peut passer outre une augmentation d'impôt. Ce qui est mauvais pour la Commune, ce sont des coûts médiatiques. Nous en avons suffisamment vécu, et le seul moyen d'évoluer vers une gestion saine de notre Commune est une politique de petits pas.

M. le Président clôt temporairement la discussion sur l'amendement proposé par M. Dijamatovic, et ouvre la discussion concernant l'amendement n° 2 de la commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n°2.

L'amendement n° 2 est accepté par 53 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement n° 3.

M. Mouvet : J'aimerais avoir l'avis de la Municipalité sur cette proposition d'amendement.

M. Brandt : La Municipalité adhère à cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n°3.

L'amendement n° 3 est accepté par 53 voix pour et 1 voix contre.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement n°1 et l'amendement n°4. Vu que les deux amendements proposent chacun un taux d'imposition différent pour le même objet, ceux-ci ne sont pas compatibles, c'est-à-dire qu'une acceptation par le Conseil des deux amendements n'est pas possible. M. le Président informe donc le Conseil que la procédure de vote sera la suivante : les deux amendements seront opposés dans un premier temps. Dans un second temps, le Conseil votera sur le préavis dans son entier, tel qu'amendé par l'amendement ayant reçu la majorité de votes.

M. Mouvet : je demande une suspension de séance en posant une motion d'ordre.

M. le Président invite à passer au vote concernant cette motion d'ordre. Celle-ci recevant un nombre de votes favorables supérieur au seuil minimal d'un cinquième des voix, elle est acceptée et M. le Président lève la séance pour 10 minutes.

Mme Kaeser-Moser : Je soutiens la proposition de M. Dijamatovic de proposer un taux à 58%. Non pas parce que j'ai grandi dans le Canton de Vaud et que j'aime bien le juste et les choses calmes ou tranquilles. J'ai certes confiance dans le travail tout-à-fait correct de la COGEFI, qui a pu se baser sur une analyse attentive des pièces de documentation soumises à leur évaluation. Leur rapport montre bien qu'ils ont effectué un travail au meilleur de leurs possibilités au vu de ce qu'ils ont reçu. On y voit également que les arguments de la Municipalité pour augmenter le taux d'imposition de 8 points d'un coup n'a pas du tout convaincu la COGEFI. En lisant le rapport de la commission et le préavis, je suis assez surprise : vivant dans cette Commune depuis des années, je pensais qu'on allait nous annoncer qu'il faudrait certes augmenter les impôts, mais je ne pensais qu'il fallait le faire de 8 points. Je ne pensais pas non plus que la COGEFI proposerait le statu quo.

De ce fait, je me suis interrogée, et comme M. Dijamatovic, je me suis documentée. On voit bien que notre Commune a besoin de liquidités. Le préavis n°13/18 demandant l'achat d'un terrain le montre bien. On sait également qu'il y aura peut-être d'autres choses qui vont arriver, que l'on ne connaît pas. D'ailleurs, la COGEFI n'était pas au courant de l'achat de ce terrain au moment où elle a délibéré. Au cours d'une année, il y a donc plein de choses qui peuvent se passer, et je pense que l'on doit avoir un tout petit peu la possibilité, non pas d'avoir les coudées franches pour faire tout ce qu'on veut, mais d'avoir un peu de liberté aux entourures. Si quelque chose devait se présenter, comme ce terrain par exemple, et qu'on ne puisse pas le réaliser parce que l'on manque de liberté financière et qu'on est très serrés, je trouve que ce serait dommage et pas responsable par rapport à nos concitoyens qui s'attendent à ce que leur Commune puisse être gérée de façon responsable et agréable. Ils pensent vivre dans une Commune riche. Si l'on doit travailler comme une Commune pauvre alors que l'on a la réputation d'être une Commune riche, je trouve cela dommage. Vous pouvez dire que ce sont des clichés, mais je pense quand même que nos bâtiments, nos routes, nos employés communaux méritent un peu plus que ce qu'on leur a offert ces dernières années, c'est-à-dire un immobilisme certain et un attentisme forcené. Pour moi, il est donc important de se donner un peu d'air et un peu de marge, en montant au moins de 3 points les impôts, même si la Municipalité dira peut-être que c'est ridicule. Je pense donc que l'on peut soutenir l'amendement de M. Dijamatovic et donner un élan ainsi à notre Commune pour aller de l'avant et ne pas rester dans cet immobilisme que l'on vit depuis assez longtemps.

M. Laurent Clerc : Mme Kaeser-Moser a soulevé le point du préavis qui va nous être soumis à discussion ultérieurement. Puisque vous amenez ce point maintenant, j'en parle ici. Je pense qu'il y a CHF 3'040'000 à économiser, en menant une politique d'investissements qui soit raisonnable et considérée. Je m'exprimerai plus tard sur le préavis qui suivra, mais celui-ci va nous coûter bien plus cher que les 3 millions avancés. Je pense qu'il faut maintenir ce taux à 55%, et avoir une gestion raisonnée de nos investissements à venir.

Mme Fankhauser : M. Brandt a mentionné les 4 millions. Je n'ai pas très bien compris quelles étaient les répercussions sur 2018. Au vu de la décision difficile que nous devons prendre ce soir, je vous remercie pour les précisions.

M. Brandt : Vous faites allusion aux 4 millions en moins qui sont annoncés, si j'ai bien compris. Nous recevons périodiquement des acomptes de la part de l'administration cantonale des impôts, qui nous reverse notre dû, c'est-à-dire l'impôt communal qui est prélevé au nom de la Commune. Suite à une réclamation fiscale, un contribuable a obtenu de ne pas payer plus que ce qu'il estimait juste de devoir payer, c'est-à-dire une fraction de ce qui avait été décidé par l'administration cantonale des impôts. Les décisions sont tombées tout récemment, et il est

constaté que sa réclamation était fondée. Du coup, le solde entre ce qu'il a payé et ce qui était dû d'après la taxation n'entrera pas dans notre CCP, dans notre escarcelle. Ce n'est donc pas une perte de CHF 4'000'000, c'est plutôt un manque à gagner. Dans le bilan, cela se retrouvera dans la dissolution d'une réserve qui a été faite pour ce genre de cas. Ai-je répondu à votre question ?

Mme Fankhauser : dans l'ensemble oui.

Mme Burrus : J'aimerais dire au préalable mon étonnement d'avoir entendu ce soir de la part de quelques Conseillers qu'ils n'ont pas reçu le rapport de la COGEFI. Pour ma part, je l'ai reçu par la poste. Mais je crois savoir que, ici, il y a plus d'une personne pour qui ce n'est pas le cas. Je suis surprise, et c'est quand même un vice relativement grave.

Cela étant dit, vu les discussions échangées ce soir, je pense quand même qu'il est nécessaire que l'on vote à bulletin secret. Je demande donc le vote à bulletin secret et, pour conclure, j'encourage les Conseillers à faire preuve de courage et à rester à 55% bien entendu.

M. le Président invite le Conseil à voter sur la demande de vote à bulletin secret.

Le résultat du vote sur la demande de votes à bulletin secret est le suivant : 34 voix pour, 12 voix contre et 8 abstentions. Le nombre de votes favorables étant supérieur au seuil minimal d'un cinquième des voix, la proposition est acceptée et le vote se déroulera à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote sur l'amendement n°1 de la COGEFI et l'amendement n°4 de M. Dijamatovic, dont il en explique les modalités : il s'agit d'un vote à bulletin secret, dans lequel l'amendement n°1 de la COGEFI de garder le taux d'imposition à 55 points sera opposé à l'amendement n°4 de M. Dijamatovic de fixer ce même taux à 58%. M. le Président rappelle que le vote blanc n'est pas pris en considération.

L'amendement n°1 de la COGEFI l'emporte face à l'amendement n°4 de M. Dijamatovic. L'amendement n°1 reçoit 30 voix alors que l'amendement n°4 reçoit 23 voix.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement n°1 tel qu'amendé.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n°1 tel qu'amendé. Le vote ne se déroule pas à bulletin secret.

L'amendement n° 1 tel qu'amendé est accepté par 41 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n°11/18 dans son ensemble, tel qu'amendé.

M. Pache : Rendez-vous simple compte que peu importe si l'on accepte ou pas le préavis tel qu'amendé ou pas. Cela ne change rien. En effet, en cas de non-acceptation, le taux actuellement en vigueur est reconduit, à savoir à 55 points.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°11/18 dans son ensemble.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 11/18 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 30 voix en faveur de l'amendement n°1 tel que proposé par la commission contre 23 voix en faveur de l'amendement n°4 de M. Dijamatovic

- de se prononcer en faveur de l'amendement n°1 tel que proposé par la commission, en opposition à l'amendement n°4 de M. Dijamatovic, dont le texte est le suivant :
« Article 1.1, 1.2 et 1.3 de l'arrêté d'imposition : arrêter à 58% le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le taux d'imposition sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise »

Décide par 41 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions

- d'accepter l'amendement n° 1 tel que proposé par la commission.

Décide par 53 voix pour et 1 abstention

- d'accepter l'amendement n° 2 tel que proposé par la commission.

Décide par 53 voix pour et 1 voix contre

- d'accepter l'amendement n° 3 tel que proposé par la commission.

Et décide par 44 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions

1. d'adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2019 tel qu'amendé selon les 3 propositions de la commission de gestion et des finances.

7. Préavis n°13/18 : « Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle 187 à Saint-Sulpice »

M. le Président : Au vu de l'urgence, la commission immobilière a reçu ledit préavis et s'est déjà réunie. Là également, j'ai accepté que le rapport vous parvienne après les délais légaux. Vous avez donc pu prendre connaissance du rapport de la commission daté du 25 octobre 2018. Est-ce que quelqu'un ne l'aurait pas reçu ?

Aucun Conseiller ne se manifestant, M. le Président passe la parole au rapporteur, M. Dijamatovic pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Pache a présidé la commission immobilière, qui s'est réunie en présence de M. Alain Clerc, Syndic, et de M. Marcel Panzera, Municipal.

M. Dijamatovic effectue la lecture du point 5 (proposition d'amendement) et du point 6 (conclusions) du rapport de la commission immobilière, et précise que le point 1 dudit rapport explique pourquoi l'une des membres de la commission s'est abstenue de voter.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Panzera : La Municipalité adhère complètement à la proposition d'amendement.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n°13/18 dans son entier.

M. Laurent Clerc : Compte tenu du fait que l'on vient de voter pour maintenir le taux d'imposition à 55%, je pense que cet investissement mérite d'être mis en perspective. On nous demande d'accorder un crédit de CHF 3'000'000.-. Cette somme ne sert qu'à financer l'acquisition d'un terrain. Bien évidemment, le cas échéant, il faudra encore prévoir les coûts de construction qui pourraient au moins doubler le coût du terrain. Ce que nous demande la Municipalité ce soir, c'est donc plutôt un crédit de 6 à 7 millions. Alors que, à la lecture du préavis, on voit qu'il y a un certain nombre de solutions alternatives envisagées, dont la numéro 1, qui coûterait environ deux fois moins cher. Nous n'aurions pas besoin d'investir, puisque le terrain est déjà à disposition. Je m'interroge donc sur cette demande de crédit. Ma proposition est qu'il faut la refuser, pour les raisons que je viens de vous expliquer.

M. Panzera : Effectivement, nous avons analysé plusieurs solutions et plusieurs scénarios. Il y a des arguments qui aujourd'hui nous poussent à promouvoir cet achat de terrain. Pourquoi ? Car il se situe en zone industrielle et aussi car nous avons aujourd'hui une épée de Damoclès. Nous avons aujourd'hui une voirie qui travaille dans des conditions qui sont à la limite de l'acceptable dans différentes zones, tant au niveau de la partie électrique qu'au niveau de la partie assurance. Je vous mets au défi que si l'on a des inspections qui sont faites, nous serons soumis à des remises aux normes.

Ceci dit, ce qu'il faut relever aussi, à raison, c'est que le terrain se trouve en zone industrielle et que le projet le ferait rester dans une zone industrielle. Si l'on prenait l'autre solution du côté des tennis, nous allons nous retrouver avec beaucoup d'oppositions de la part de personnes ayant acheté des appartements, qui vont penser que le projet qu'on pourrait prévoir va dénaturer l'entrée du village.

Il y a aussi un autre argument, qui a été soulevé par un commissaire ici présent, et j'aimerais bien entendre cet argument car il a joué un rôle essentiel dans mon confort et mon réconfort à acquérir ce terrain. Je pense que ce commissaire va prendre la parole.

M. Moser : L'argument en question est que le terrain dont parle M. Laurent Clerc se trouve à côté du tennis. Il est donc en pleine zone du Laviau. On nous a expliqué que cette zone du Laviau allait bientôt être remaniée. Vous n'êtes pas sans savoir que les bateaux qui sont amarrés dans la Venoge doivent bientôt sortir. Le Canton de Vaud va faire un port devant la station de pompage actuelle. La Municipalité sera obligée de réaménager toute la zone du Laviau, c'est-à-dire qu'il faudra remonter les terrains de football et construire un vestiaire et un restaurant. Nous voyons donc que cette zone du Laviau se rétrécit de plus en plus. Je trouve que cette solution de mettre la voirie à côté du tennis va toucher négativement à l'avenir les sociétés sportives. En effet, si vous voulez faire des terrains de sport, de volley, de beach-volley, etc., on va se retrouver coincés. Ce serait vraiment dommage de mettre une voirie sur un terrain dans une zone de détente et de sports. Pour l'avenir, il est clair que c'est une aberration pour moi.

En plus de cela, on se trouve dans une zone de sports et de détente. On va donc se retrouver avec des oppositions incroyables si la voirie est projetée là-bas, et on va finir au Tribunal Fédéral je pense. Nous sommes face à une opportunité de pouvoir construire la voirie sur cette

parcelle qui est proposée à la vente, avec une sortie qui serait directement sur la Rue du Centre. Nous n'aurons donc plus de problèmes d'accès. Ce sera bien plus simple.

Enfin, j'ai visité en compagnie de la commission la voirie actuelle. On nous a montré tous les problèmes que cette voirie présentait. Il y a des problèmes de sécurité. Vous avez toutes les installations techniques, sanitaires et de chauffage qui ne sont plus adéquates. Si on garde la voirie à son emplacement actuel, on va devoir investir entre 1 et 2 millions rien que pour restaurer cela, et ce ne sera toujours pas adéquat pour une voirie moderne. Je pense donc que la voirie future, que ce soit dans un futur proche ou lointain, sera parfaite dans la parcelle concernée. Par la suite, nous pourrions vendre la parcelle où se situe actuellement la voirie. La Municipalité a dit à la commission qu'elle avait déjà des offres. On se débarrasserait ainsi d'un poids. Je pense que c'est vraiment la meilleure solution, qui nous permet de conserver les parcelles du Laviau, qui se rétrécit à vue d'œil. Nous pourrions donc la garder entière, pour les générations suivantes pour pouvoir faire des développements sportifs. Ce serait vraiment dommage de louper la chose.

M. Hirsch : Je partage tout-à-fait l'avis de mon prédécesseur. Il s'agit d'une excellente opportunité d'acheter ce terrain pour l'application envisagée de mettre une nouvelle voirie et une déchetterie moderne. Néanmoins, je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Nous discutons aujourd'hui d'un préavis pour l'acquisition d'un terrain. Les projets d'une nouvelle déchetterie de 2.2 millions sauf erreur, et d'une nouvelle voirie de 2.7 millions sauf erreur, n'ont pas été discutés et n'ont pas été avalisés ni légitimés par ce Conseil. C'est de la musique d'avenir. Je pense qu'il faut être clair : si nous approuvons l'achat de ce terrain, ce n'est pas implicitement l'approbation pour ces deux projets, qui représentent tout de même une enveloppe financière énorme, notamment par rapport au débat que nous venons d'avoir. Je pense qu'il est important que l'on soit conscient de cela au moment de faire notre choix. Si l'on achète ce terrain, et dans le cas où les deux projets ne seraient pas approuvés, que ferait-on ? Je pense que la question qui se pose ici est celle du financement de l'achat du terrain. Le finance-t-on par la trésorerie courante, tel que proposé, ou par une dette ? Si les projets ne se font pas, faut-il exiger que nous vendions le terrain, ou d'autres terrains équivalents, afin de récupérer l'argent sorti ? Ce sont des sujets importants dont il faudra tenir compte. Ceci dit, aujourd'hui, nous ne discutons que de l'achat du terrain, et il n'y a pas d'approbation implicite pour les deux projets.

M. Dubuis : J'hésite maintenant à prendre la parole, car M. Hirsch a dit exactement ce que je voulais dire, à savoir qu'il ne faut pas se tromper de débat. Bien sûr, M. Moser a eu raison de souligner qu'il s'agit d'un terrain qui se prête magnifiquement à une nouvelle déchetterie ou à de nouveaux entrepôts pour la voirie, mais ce n'est pas le sujet du jour. Le sujet du jour est l'acquisition de ce terrain. Il s'agit d'une occasion assez rare. Ce genre de terrains ne se présente pas tous les jours, et ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. C'est un placement que l'on fait dans un terrain à un emplacement stratégique de Saint-Sulpice, qui pourrait être utilisé pour toute sorte d'usages et qui ne sera jamais perdu. Ce terrain va garder sa valeur. Nous ne jetons donc pas de l'argent par la fenêtre. Il faut mettre cela avec le vote précédent : on fait un placement, qui va garder sa valeur, et qui pourrait être utilisé de diverses façons, mais de façon très utile pour le village.

M. Spaccapietra : Je me pose encore une question par rapport à une alternative évoquée dans le préavis et le rapport de la commission : l'alternative de Rham. Il est dit que l'on ne va pas faire un deal avec de Rham en donnant des m² à CHF 700.- contre des m² à CHF 1'000.- Cela paraît évident. Cependant, combien coûterait cette solution-là ? En effet, on perd un peu de notre patrimoine, mais on ne sort pas un seul centime, si j'ai bien compris.

M. Panzera : C'est une excellente remarque. Vous pouvez remarquer dans le préavis que cette option est toujours ouverte, quelle que soit la décision. Il faut savoir que nous avons reçu

un rapport, malheureusement moins d'une semaine avant notre réunion avec la commission. Cette option reste cependant ouverte. Au cas où le Conseil refuserait l'acquisition de ce terrain et préférerait que l'on investisse sur une autre solution, cette option subsiste. Aujourd'hui, nous n'avons pas pu aller dans le détail de cette analyse faite par des experts, car celle-ci a été reçue il y a environ deux semaines, et nous devons aller beaucoup plus dans le détail pour voir exactement les risques auxquels nous serions exposés en termes de perte de patrimoine. Il faut savoir aussi que nous avons d'autres paramètres qui rentrent en ligne de compte dans cette analyse. Il faut laisser les mains libres à une éventuelle négociation en cas de refus du Conseil.

Pour répondre aux deux interventions précédentes, on parle d'acquisition de terrain, et on reste effectivement dans ce sujet. Sachez quand même, et ceux qui ont visité la voirie pourront certainement en témoigner, que la voirie est dans un état catastrophique. On parle beaucoup de la déchetterie, mais c'est surtout la voirie qui me préoccupe personnellement. On est borderline en termes de sécurité. Je suis très peu confortable avec cette situation. La voirie est prioritaire, mais la déchetterie est une suite logique. Sachez également que l'on a acquis le terrain de la parcelle 1408, qui est juste derrière, sauf erreur il y a une douzaine d'années. Nous n'avons rien fait de ce terrain pour le moment. On y a que stocké du matériel. On n'en fait pas un usage. En plus de cela, le terrain de la parcelle 1408, en l'état actuel, n'est pas exploitable correctement car on doit passer par un régime de servitude par rapport à la carrosserie, celle qui a pris feu l'été passé. Ceci dit, j'insiste à nouveau : ce préavis ne concerne effectivement que l'acquisition du terrain. Mais si l'on devait construire quelque chose dessus, il va de soi que l'on devrait se dessaisir de terrains, en tout cas ceux sur lesquels il y a le 138 et la déchetterie. Nous avons des offres qui correspondent relativement bien en termes financiers par rapport à l'acquisition du terrain proposée aujourd'hui.

M. Mouvet : J'ai une question et deux commentaires. La question d'abord : dans le préavis, nous avons deux plans, deux croquis. Le premier, en page 2, montre la parcelle avec un bâtiment dessus. Alors que celui à la dernière page semble exclure ce bâtiment. J'aimerais simplement avoir une clarification pour savoir si la parcelle inclut ce bâtiment ou pas.

M. Panzera : Effectivement, il y a deux bâtiments, dont les locataires ont déjà reçu leur congé par les propriétaires actuels.

M. Mouvet : Je vous remercie. Les deux commentaires maintenant. D'abord, il s'agit d'un projet d'investissement, qui ne grève pas le budget de fonctionnement, si ce n'est par l'amortissement ou la dépréciation. Dans le cas d'un bâtiment, nous n'aurons pas d'amortissement et j'ose espérer que nous n'aurons pas de dépréciation. Donc cela n'affecte pas le budget de fonctionnement. En revanche, cela affecte effectivement le cash-flow.

Deuxième commentaire : j'ai visité la voirie il y a bien des années. Ma première idée était de suggérer à la Municipalité d'organiser éventuellement une visite afin que les gens se rendent compte de ce que cela signifie, au vu de l'état vraiment lamentable de la voirie. Ma réflexion après coup est la suivante : ne le faites surtout pas, car vous prenez un risque que vous ne serez pas en mesure d'assumer.

M. Pache : J'aurais simplement un commentaire au sujet de l'intervention de M. Spaccapietra à propos de l'échange avec la famille de Rham. Ce ne sont pas des m² qui seraient échangés, mais des m³ constructibles. C'est-à-dire des m³ dans une zone d'activités contre des m³ dans une zone résidentielle de moyenne densité. Donc le rapport n'est pas de 30%, mais plutôt de l'ordre de 1 à 2.

M. Del Boca : Je voudrais juste poser une question à la Municipalité, qui avait rédigé son préavis en imaginant uniquement l'utilisation de la trésorerie courante pour l'achat du terrain.

Est-ce qu'il y avait une raison à cela, et est-elle liée à ce que vient de nous dire M. Panzera, à savoir que ce serait la vente des terrains qui devrait permettre l'acquisition de cette parcelle ? Ou y a-t-il une autre raison expliquant que la Municipalité ait décidé de passer par la trésorerie courante et non pas par l'emprunt dans son préavis ?

M. Panzera : Je ne suis pas sûr de vous avoir suivi. Mais je vais essayer de vous répondre. D'abord, si vous acceptez ce préavis, il va falloir procéder à l'acquisition, c'est-à-dire que l'on va devoir sortir du cash. La personne qui manage le cash, c'est notre Boursier, qui nous dit si oui ou non le cash est aujourd'hui disponible pour que l'on puisse le prendre directement. Parfois nous avons le cash disponible, mais nous devons dans certains cas emprunter pour couvrir ce montant-là. Cela est un choix du Boursier, qui est certainement bien plus compétent que moi en la matière. Cette opération est dans l'immédiat. En revanche, si l'on doit se séparer de terrains, on ne va pas le faire dans l'immédiat. On ne peut le faire que si l'on décide de construire quelque chose sur le terrain, ou si l'on construit une nouvelle infrastructure pour la voirie ou la déchetterie. Cela veut dire que l'on doit se dessaisir ultérieurement de ces terrains qui sont du centre 138. Ai-je répondu à votre question ?

M. Del Boca : Pas tout-à-fait. Vous avez opté dans le préavis pour le choix de la trésorerie courante, sans même mentionner que ce serait éventuellement par un emprunt, qui est d'ailleurs l'amendement de la commission immobilière. J'aimerais quand même rappeler que pour l'achat d'un tracteur à CHF 58'000.-, nous avons le choix entre un emprunt ou payer cash. Alors que là, pour 3 millions, on nous dit que l'on paie cash. C'est ça la question que je voulais poser. Il y a certainement eu une réflexion qui explique que l'on n'ait même pas envisagé en Municipalité de passer par l'emprunt.

M. Panzera : En réalité, c'est faux, car nous pensions initialement passer par un emprunt. Nous avons ensuite pris conseil auprès de notre Boursier, qui nous a dit que nous avons le cash pour le faire. Par la suite, nous avons rejoint facilement la conclusion de la commission. Passer par la trésorerie courante ou par l'emprunt est une décision que l'on va prendre ultérieurement. Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler dans l'urgence. Pour la gestion du cash, c'est notre Boursier qui nous dit si l'on peut payer cash ou pas.

Mme Berner : Le préavis mentionne un achat pour un montant de CHF 2'800'000.-, auxquels sont rajoutés les frais notariés pour CHF 140'000.-. Le rapport de la commission mentionne que le solde de CHF 60'000.- sera utilisé pour l'étude d'implantation de la nouvelle déchetterie. Cela me questionne au vu des interventions précédentes disant qu'il ne faut pas se tromper de sujet et qu'il faut bien séparer les deux choses. Je suis donc surprise que ces CHF 60'000 mentionnés dans le préavis soient utilisés pour l'étude d'implantation de la nouvelle déchetterie.

M. Panzera : Dans notre réflexion, nous nous sommes dit que si l'on investit dans ce terrain, nous nous devons de faire quand même une étude de faisabilité d'une déchetterie. Il est clair qu'il est difficile aujourd'hui d'estimer les coûts de cette étude, mais nous nous sommes réservé ces CHF 60'000.-, bien qu'il ne soit pas certain que l'entier sera utilisé.

M. le Président clôt temporairement la discussion sur le préavis dans son ensemble, et ouvre la discussion concernant l'amendement de la commission, après en avoir fait la lecture.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement de la commission.

L'amendement n° 1 est accepté par 52 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre à nouveau la discussion concernant le préavis n°13/18 dans son ensemble.

M. Pache : Afin de répondre à Mme Berner, il est clair – et la commission a accédé à ce désir de la Municipalité – que le souhait d'acheter ce terrain est justifié parce que, en l'état, c'est la meilleure décision, à nos yeux pour réaliser une déchetterie ou un bâtiment de voirie. Donc soyons logiques. Il est vrai que nous avons un problème de timing : nous devons acheter le terrain maintenant. C'est l'objet de l'essentiel du montant des 3 millions. Le faisant dans ce but-là, la prochaine question du Conseil va sûrement être : " quand est-ce que l'on va nous présenter une étude de faisabilité de ces nouveaux bâtiments de voirie et de déchetterie ?". Le préavis parlait d'un arrondi de CHF 60'000.-. Comme nous trouvons que CHF 60'000.- est un grand arrondi, la commission a interrogé la Municipalité à ce sujet et c'est là que l'argument de l'utilisation de cet argent pour l'étude de faisabilité. Evidemment, dans un futur proche ou lointain, ce Conseil sera saisi d'un préavis pour la réalisation d'un bâtiment de voirie ou d'une déchetterie. Je ne sais pas, et peut-être la Municipalité ne le sait pas encore non plus, si cette réalisation sera projetée sur le terrain que l'on achète aujourd'hui ou ailleurs, mais il s'agit d'une autre discussion.

M. Hirsch : Je suis assez étonné également de trouver ces CHF 60'000.- pour une étude d'un projet qui n'est pas en discussion aujourd'hui. Je trouve qu'il faudrait les enlever. Cette étude pourrait faire l'objet d'un nouveau préavis, qui présentera le projet de la voirie et éventuellement un autre projet de la déchetterie. Mais ce sont deux objets qui sont indépendants de ce soir. Je ne partage donc pas cette façon de faire. Pour moi, faire ce genre d'arrondis ne pose aucun problème, pour autant que l'on ait le cash. Si j'ai bien compris notre discussion précédente, ce n'est pas la situation d'aujourd'hui. Il faut que l'on s'adapte et que l'on commence à réfléchir aux endroits où l'on fait des arrondis. Il faut que l'on réfléchisse aux projets pour lesquels on procède à des demandes de crédit et pour lesquels on n'en fait pas. Ici, on en fait en cachette dans un coin. Si la commission n'avait pas posé la question, on n'aurait même pas su. Je suis très surpris.

M. Pache : Vous avez mal lu le rapport de la commission, M. Hirsch, dans lequel cela est explicitement écrit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°13/18 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 13/18 ;
- Vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 52 voix pour et 2 abstentions

- d'accepter l'amendement n° 1 tel que proposé par la commission.

Et décide par 45 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle n°187 à Saint-Sulpice
2. de financer ce montant par la trésorerie courant ou par un emprunt

8. Dépôt du préavis n° 12/18 : « Demande de crédit de CHF 40'000.- pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : J'ai une question à poser à Mme Theumann concernant l'implantation de ces installations sportives. Il y a un certain nombre de parcs et d'endroits dans la Commune et c'est systématiquement proposé au Débarcadère ou au parc des Pierrettes. Or, comme j'ai pu déjà relever un certain nombre de fois dans ce Conseil, la Municipalité a pris des mesures pour lutter contre les nuisances, qui portent leurs fruits. Et maintenant, au Débarcadère et au parc des Pierrettes, on vient réinstaller des équipements qui vont probablement apporter leur lot de nuisances. Je m'interroge donc pourquoi ces installations, afin d'avoir une réparation équitable dans la Commune, ne sont pas proposées d'être mises au Laviau ou au Parc des Pélicans.

Mme Theumann : Je ne pense pas que l'usage de ces engins va apporter des nuisances. Comme mentionné dans le préavis, l'usage en tant que tel de ces engins ne fait pas de bruit. Je ne vois donc pas en quoi un sportif va apporter des nuisances supplémentaires. Pour ce qui est du parcours en tant que tel, je peux en discuter, mais je suggère que nous en discutons en commission.

M. Weber : Pour répondre à M. Laurent Clerc, j'ai déjà eu l'occasion de voir plusieurs fois ces installations à Genève, Yverdon, ou ailleurs : il n'y a aucun bruit. Je rappelle également que nous avons des actions sport et santé dans l'ensemble du Canton. Cela s'inscrit donc parfaitement dans cette logique et je vous rassure sur le bruit, qui est inexistant, si ce n'est la respiration du sportif.

M. Lehmann : Le préavis présenté s'oriente à l'ambition de la Municipalité de décrocher le Prix « Commune en Santé », couplé au label du même nom. Il s'agit certainement d'une excellente ambition et, peut-être, le parcours illustré dans le préavis pourra contribuer à atteindre ce but, surtout pour la population des familles avec enfants qui habitent aux alentours des trois parcs, typiquement encadrant le collège et sa clientèle bien prometteuse. Néanmoins, il faut se rendre compte que le parcours décrit ne s'oriente pas vers les deux lieux principaux de notre Commune, où se déroule l'activité sportive soit sérieuse soit aussi familiale, notamment aux extrémités ouest et est du territoire communal : le Laviau (plage familiale, kite-surf, natation et j'en passe), soit au port des Pierrettes et au terrain de sport de l'Université. Une application sérieuse au Prix mentionné inclura certainement ces deux lieux d'activité sportive, avec encore un certain potentiel de développement, surtout aux terrains sportifs du Laviau. Je vous remercie de votre attention à ce sujet important et prometteur pour l'éducation sportive et notre jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc, dont les membres ont déjà été nommés, sera prochainement convoquée.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : prochaine réunion le 22 novembre. Je vous en informerai lors du Conseil du 28 novembre.

APREMADOL - Mme Michel : pas de commentaire.

ARASOL - Mme Burrus : Le 20 octobre dernier, le Conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni à Renens pour l'étude 2019. Notre Municipale, Mme Theumann, a été assermentée comme nouvelle représentante de Saint-Sulpice, mais a dû s'absenter ensuite. Le budget 2019 s'élève à CHF 8'501'000.- de charges, soit CHF 500'000.- de plus que le budget précédent, et CHF 800'000 de plus que les comptes 2016. Pour Saint-Sulpice, concernant les coûts directement à charge des Communes, cela se solde par un montant de CHF 100'400.-, soit CHF 2'000.- de plus qu'en 2017. Cette légère augmentation est due, une fois de plus, à l'augmentation du nombre d'habitants chez nous, ce qui soulève encore une fois la pertinence des clefs de répartition pour tout ce qui est intercommunal.

Rien d'autre de particulier à signaler.

Dans les divers, notre collègue Nathalie Dubuis est intervenue pour dire qu'elle trouvait dommage que ce Conseil ne soit seulement qu'un espace de décisions et que nous pourrions porter une réflexion autour de notre fonction de Conseiller intercommunal. Elle ajoute que nous avons une palette d'outils pour faire des propositions et questionner la direction de l'ARASOL sur ses besoins. Elle a aussi invité nos collègues à l'interpeller s'ils souhaitaient s'investir dans un nouveau projet ou dans cette réflexion. Il lui a été répondu qu'on en reparlerait.

Par ailleurs, le 8 octobre a été inauguré le nouveau Centre qui regroupe les 5 agences d'assurances sociales du district à Renens, en plein centre-ville en face du CSR, en présence du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Il s'agit d'une nouvelle dynamique avec regroupement des forces. Il faudra voir à l'usage la pertinence de cette action pour les usagers.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Pas de commentaires.

ORPC - M. Moser : Le Conseil intercommunal a siégé il y a quelques semaines. Le budget a été accepté tel que présenté. Il est quasiment similaire au budget précédent, à quelques centaines de francs près. La participation de notre Commune est malheureusement en hausse, vu qu'il s'agit d'une répartition par tête d'habitant. Cette augmentation est de l'ordre de CHF 9'000 à CHF 10'000.-.

PolOuest - Mme Leonardi : Prochaine séance le 21 novembre.

SDOL - M. Racine : Pas de commentaires.

10. Propositions individuelles et divers

M. Laurent Clerc : Je crois ne pas avoir trouvé sur le site internet de la Commune les rapports de commission qui ont été déposés pour cette séance.

M. le Président : Ils seront rendus disponibles par la suite, car il faut d'abord les voter.

M. Laurent Clerc : Je parle des rapports de commission. Je regrette, mais selon la séance n°6/17 du 25 octobre 2017 et conformément à la Loi sur l'information, le Bureau a décidé que l'ensemble des documents, y compris les rapports de commission, sont des documents publics qui sont mis à disposition sur le site de la Commune, indépendamment du fait qu'ils soient votés ou pas.

M. le Président : On m'a donné comme information qu'ils doivent être votés avant d'être mis sur le site de la Commune. Je regarderai cela.

M. Hirsch : J'ai beaucoup apprécié l'intensité du débat qui a eu lieu précédemment au sujet du point d'impôt et cela même si la préparation n'était pas évidente, également au sujet de la procédure. A mon sens, c'est un débat de cette qualité-ci qui devrait avoir lieu au niveau du Conseil, avant que la commission ne siège par la suite et établisse son rapport, pour enfin arriver à la séance prochaine à un vote. Pour un sujet de cette importance, cela me semble normal. C'est ce que l'on aurait souhaité, par rapport à ce qui était noté dans le rapport.

Ma question à la Municipalité est par rapport à la procédure pour le budget 2019, où il est prévu un dépôt et une décision lors de la même séance. Comment comptez-vous concilier ceci avec le Règlement du Conseil communal ?

Mme Merminod : Nous allons tenter de déposer le budget lors de la prochaine séance. Cependant, comme vous le savez, nous sommes pressés par le temps. Ce budget sera envoyé par mail dès que possible. Mais nous ne pouvons pas vous donner de date pour la version papier. Quoi qu'il en soit, nous tenterons de le déposer pour la prochaine séance.

M. Mouvet : Vous nous avez mentionné l'état de santé de notre secrétaire du Conseil. Je vous prie, et je suis sûr que tous les Conseillers communaux se joindront à moi, de bien vouloir lui transmettre en notre nom nos meilleurs vœux de rétablissement.

L'intervention de M. Mouvet est suivie d'applaudissements.

M. le Président : En réalité, j'ai pris de l'avance en lui écrivant une carte postale avec ceux qui étaient à la visite du Palais fédéral.

Mme Parent : Je voulais remercier M. le Syndic pour avoir pris contact avec les MBC au sujet du bus 701. Ceci dit, maintenant que vous avez pris contact avec eux, pourriez-vous discuter avec eux afin de voir si ce fameux bus pourrait aller jusqu'au bout de sa ligne ?

M. le Syndic : Je veux bien, mais les bus vont déjà jusqu'au bout. Je pense que vous avez pris un mauvais bus.

Mme Parent : Dans les bus 701 qui vont de Morges à Bourdonnette le soir, il y a plusieurs bus qui s'arrêtent à Denges. Ils font uniquement Morges-Denges. Je ne vois pas la raison pour laquelle certains bus vont jusqu'au bout de la ligne, et d'autres pas. Je ne suis pas la première personne de Saint-Sulpice qui se fait coincer ; je pense notamment à des familles avec enfants qui se font coincer si elles ne font pas attention au bus qu'elles prennent.

M. le Syndic : Je veux bien reprendre contact avec les MBC. Ceci dit, les horaires indiquent que certains bus à 22h34 vont jusqu'à un certain endroit et d'autres bus à 22h38 vont jusqu'à un autre endroit. Essayez de prendre celui qui va où vous souhaitez aller. Je vais cependant volontiers reprendre contact avec les MBC.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h30 et invite à partager un verre de l'amitié.

Conseil communal

M. René Piller
Président



M. Thomas Deboffe
Secrétaire ad interim